RÉGION ACADÉMIQUE
GUYANE

Liberté
Égalité
Fraternité

Le Recteur de la région académique de Guyane
Chancelier des Universités
Directeur Académique des Services
de l'Éducation Nationale

DPAEI

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée fixant les dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'État ;

Vu le décret n°2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat ;

A R R ÊTE

Article 1 : Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits au tableau d'avancement pour le grade d'Adjoint technique de recherche et de formation principal de première classe, à compter du 1er septembre 2023 :

N°	NOM - PRÉNOM	AFFECTATION ACTUELLE
1	PATIENT Guy	UNIVERSITE DE GUYANE
2	LANGLET Charles	RECTORAT DE GUYANE
3	FLEURENCOIS Jean-Serge	LP J-M. MICHOTTE
4	LOUIDOR Adeenne	LPO E. CASTOR

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de l'Académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Cayenne, le 18 DEC. 2023

Pour le Recteur et par délégation
La Secrétaire Générale Adjointe
Directrice des Ressources Humaines

Nicole ROCHUR

RECTORAT DE LA GUYANE
CAYENNE

RÉGION ACADÉMIQUE
GUYANE

Liberté
Égalité
Fraternité

Le Recteur de la région académique de Guyane
Chancelier des Universités
Directeur Académique des Services
de l'Éducation Nationale

DPAEI

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée fixant les dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'État ;

Vu le décret n°2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat ;

ARRÊTE

Article 1 : Le fonctionnaire dont le nom suit est inscrit au tableau d'avancement pour le grade d'Adjoint technique de recherche et de formation principal de deuxième classe, à compter du 1er septembre 2023 :

N°	NOM - PRÉNOM	AFFECTATION ACTUELLE
1	MOLBA Audrey	LPO B. JUMINER

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de l'Académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Cayenne, le 18 DEC. 2023

Pour le Recteur et par délégation
La Secrétaire Générale Adjointe
Directrice des Ressources Humaine

Nicole ROCHUR